

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le

2007 00458

ARRETE

DSOL

du

21 JUIN 2007

**portant fixation du prix de journée hébergement 2007 du Foyer pour Adultes
Handicapés Graves « L'Etape » à Wittenheim**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et
notamment l'article 45 ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pour l'exercice budgétaire 2007, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Foyer pour Adultes Handicapés Graves « L'Etape » à Wittenheim sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I :	89 300 €
Groupe II :	589 346 €
Groupe III :	80 385 €
Incorporation du résultat :	0,00 €
Total dépenses :	759 031 €
Recettes :	
Groupe I :	732 797 €
Groupe II :	4 770 €
Groupe III :	21 464 €
Incorporation du résultat :	0,00 €
Total recettes :	759 031 €

ARTICLE 2 :

Le Prix de Journée applicable au Foyer pour Adultes Handicapés Graves « L'Etape » à Wittenheim est fixé à compter du 1^{er} janvier 2007 à :

125,48 €

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement ci-dessus mentionné diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DE HAUT-RHIN

ARRÊTÉ DÉLIBÉRÉ EN CONSEIL GÉNÉRAL

DATE

22 JUN 2007

2 JUIL. 2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



La Sous-Directrice Adjointe
Personnes Agées et Personnes Handicapées
en charge de la Tarification

Sophie DINTINGER

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER